



### Contribution de Christian DAVIAS

[christian.davias@orange.fr](mailto:christian.davias@orange.fr)

#### Le coup de gueule de l'été

Comme tous les ans, je vais pousser le coup de gueule de l'été.

Je vais reprendre un sujet qui m'est cher : La circulation automobile. Je me permets d'insister sur ce thème, car notre Conseil semble inaudible sur ce sujet.

A Nantes, la chasse à l'automobiliste est ouverte ! Pas de quartier pour le touriste perdu dans les travaux, ou l'habitant de l'agglomération de retour de vacances qui ne retrouve plus son itinéraire habituel et qui a le malheur de s'engager dans le cours des cinquante otages. Le tarif est appliqué : 90 € d'amende et 4 points retirés !

A l'heure des restrictions budgétaires, où l'argent se fait rare, était-il utile d'engager ces coûteux travaux du cours des cinquante otages qui vont à terme supprimer un flux automobile qui avait trouvé sa place dans un espace public partagé. Vous avez dit efficience ?

Canaliser la circulation sud / nord sur une voie, dans la seule rue de Strasbourg, notamment pour rejoindre les parkings Bretagne et Talensac, sans tenir compte des parcours déjà contraints par le busway, le tramway, les feux et les rond-points, est certainement une décision qui répond à la sémantique de communication sous le terme de circulation apaisée, mais certainement pas à l'apaisement des automobilistes.

Rendre payant à toute heure le parking Gloriette pour ajouter une dissuasion supplémentaire sans se préoccuper des répercussions sur le commerce environnant, est-ce une bonne décision ?

Investir systématiquement et sans discernement dans des pistes cyclables lors de travaux routiers, mène au gaspillage, alors que le même potentiel financier pourrait être mobilisé sur des liaisons fréquentées par les deux roues.

Pendant que l'on montre du doigt l'automobile, on s'apitoie sur le sort de PSA et nos décideurs ressortent les vieilles recettes de soutien à la filière en puisant dans l'argent public.

Vive les vacances car je crains une rentrée difficile.